



PORT COMMUNAL DE PONTUSVAL
Arrêté préfectoral 2003 – 1254

ANNEE 2022

**Nous faire retour de cet imprimé avant le 31 mars 2022, y compris en cas de non-renouvellement.
En cas de non-renouvellement, et de non-retour de ce formulaire, vous serez automatiquement facturé.**

- DEMANDE D'AUTORISATION DE MOUILLAGE**
Pour une première demande, fournir les copies de l'attestation d'assurance et des papiers du navire.
Souhait : Crapauds, SNSM, Scluz, Garo, Tour Blanche (entourer votre ou vos préférences).
- RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION**
Numéro d'autorisation communale. N° :
Fournir la copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours.
- JE NE RENOUVELLE PAS MON MOUILLAGE**

NOM : **Prénom** :

Adresse principale :
.....

Adresse secondaire éventuelle :
.....

N° de téléphone 1 : N° portable :

N° téléphone 2 :

Adresse mail :

(merci de la renseigner si vous en avez une)

Nom du Navire:..... Immatriculation :..... Marque :.....

Longueur :..... Tirant d'eau Type : Moteur / Voilier

Je soussigné (NOM Prénom).....

Reconnaît avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur des mouillages légers approuvé par délibération du Conseil Municipal du 29/09/2008, de son avenant 1 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25/05/2009 et de son avenant 2 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21/10/2013.

A Plouneour-Brignogan-Plages, le

SIGNATURE